Décision n°FranceAgriMer/Filière/2013/01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision référencée FranceAgriMer/Filière/2012/09 du 7 janvier 2013 portant délégation de signature au profit d'agents de la Direction « Filières et International »,

DECIDE

Direction « Filières et International »

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Madame Claire LEGRAIN, Chef du service Entreprises et Marchés pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Laurence FOUQUE pour les actes relevant du dispositif d'aide aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge JACQUET pour les actes relevant du dispositif d'aides aux entreprises de l'unité Entreprises et Filières.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy NACHBAUR, Chef de l'unité Régulation des Marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Guy NACHBAUR, délégation de signature est donnée à Madame Karine KNAUTH ainsi qu'à Messieurs Hervé CHAPAUT, Bernard LE CLERC et Didier RAPILLY pour les actes relevant des attributions de l'unité Régulation des Marchés.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LACAUD pour les actes relevant des attributions de l'unité Journaux de Bords (Logbooks).

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe DASSIE, Chef du service Innovation et Qualité pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie LACARELLE, Chef de l'unité Expérimentation pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Kristen LUCBERT, Chef de l'unité Normalisation et qualité pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Anne-Kristen LUCBERT, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles GARCIA, Référent national Pesée-Classement-Marquage, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LAPORTE, responsable de l'organisation des conseils spécialisés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle pour :

- Les actes relevant des contrôles liés à l'application de la réglementation communautaire et nationale,
- Les actes d'engagement et d'ordonnancement dans la limite des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Pierre LEBLANC, Chef de la délégation nationale de La Rochelle – Laboratoire de La Rochelle, délégation de signature est donnée à Madame Graziella RIGAL ainsi qu'à Messieurs Jean-Christophe REGAL et Eric DANET pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, pour les actes relevant des attributions du service.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre SPEICH, Chef de la délégation nationale de VOLX, délégation est donnée à Monsieur Claude CHAILAN et à Madame Nadine GARCIA pour les actes relevant des attributions du service.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François BLANC, Chef du service des actions européennes et internationales pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique LOOTEN, responsable du pôle animation export du service des actions européennes et internationales, pour les actes relevant des attributions du pôle animation export.

Délégation de signature est donnée à Madame Maryse SABOULARD, adjointe au Chef du service et chef de l'unité de l'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions du service des actions européennes et internationales et de l'unité de l'appui aux exportateurs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryse SABOULARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Jocelyn MEROT, adjoint du chef de l'unité de l'appui aux exportateurs pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Cyrille SCHWEIZER, Chef de l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyrille SCHWEIZER, délégation est donnée à Madame Annick VIN, chargée de mission Stratégie et coopération européenne et internationale, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/Filière/2012/09 du 7 janvier 2013 portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Animation des Filières »**.** Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil sous Bois, le 12 mars 2013

Le Directeur général

Fabien BOVA